

## Proposition de politique du Parti vert du Nouveau-Brunswick : Éducation postsecondaire (les itèmes en VERT existent déjà)

### **Contexte**

L'accès universel à l'éducation accorde à toute personne des chances égales en éducation, quels que soient ses revenus, son genre, son ethnie ou ses capacités physique ou mentale. L'éducation devrait fournir à tous les connaissances et la gamme complète des compétences nécessaires pour pleinement participer à la société et mener une vie épanouie. Pour ce qui est de l'éducation postsecondaire, l'obtention d'un diplôme collégial ou universitaire n'est plus considérée comme une prime, mais plutôt comme une nécessité pour participer au marché du travail. Au moins 70 % des nouveaux emplois exigent sous une forme ou une autre l'éducation postsecondaire<sup>11</sup>.

Les investissements des gouvernements en éducation rapportent d'importants rendements sociaux; en effet, c'est clé pour les égalités des chances, pour la croissance et l'enrichissement personnel, pour des débats démocratiques informés et pour les prises de décision, pour la mobilité sociale, et pour les recherches et les développements qui sont essentiels pour s'occuper des changements climatiques et d'une multitude d'autres défis. C'est la clé pour une bonne économie et une société prospère.

### **1er enjeu**

Depuis les réductions budgétaires du fédéral des années 1990, une proportion croissante des coûts de l'éducation postsecondaire a été transférée aux étudiants et par conséquent, l'éducation postsecondaire n'est plus l'égalisateur social qu'elle a été.<sup>12</sup> Cela ne correspond plus aux importants rendements sociaux lorsque les coûts de l'éducation postsecondaire ne sont plus considérés comme la responsabilité individuelle des étudiants et de leur famille, mais comme une responsabilité et un investissement d'une société éclairée qui apprécie la valeur d'une population hautement éduquée.

L'augmentation des frais de scolarité durant les quelques dernières décennies n'affecte pas tous les étudiants de la même manière. Les étudiants mieux nantis sont encore capables de profiter d'une éducation postsecondaire, alors que « les étudiants marginalisés sont plus susceptibles de gagner un salaire moins élevé – les étudiants autochtones, les étudiants handicapés, les étudiants parents, les étudiants d'une autre ethnie, les étudiants gais et les étudiants transgenres — sont de plus en plus laissés en arrière » (Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants, avril 2017). Les populations autochtones canadiennes, en particulier, obtiennent un diplôme de fin d'études postsecondaires beaucoup moins souvent (35 %) que la population générale dans son ensemble (51 %).

---

<sup>11</sup> L'éducation post-secondaire veut dire **toutes** les formes d'éducation après l'école secondaire.

<sup>12</sup> Canadian Federation of Students, The Political Economy of Student Debt in Canada. April 2017.

<http://dev.cfswpnetwork.ca/wp-content/uploads/sites/71/2015/07/2017-Political-Economy-Student-Debt.pdf>

Au printemps 2016, le gouvernement Gallant a annoncé l'octroi de bourses pour les frais de scolarité aux étudiants des institutions postsecondaires dont les revenus bruts annuels des parents étaient 60 000 \$ ou moins. Ce programme a été suivi en février 2017 par le programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne qui aide les familles dont les revenus bruts annuels dépassent 60 000 \$ par année. Toutefois, ces programmes s'appliquent uniquement aux frais de scolarité et ne tiennent pas compte des nombreux autres coûts associés à une éducation postsecondaire comme le matériel, le transport, et les coûts de la vie. Au Canada, les frais de scolarité moyens pour un étudiant du premier cycle s'élèvent à 7 451 \$ par année<sup>13</sup>, alors que les coûts moyens d'une éducation postsecondaire s'élèvent à 19 499 \$ par année<sup>14</sup>.

### **1<sup>er</sup> plan d'action**

Un gouvernement Vert :

1. Fournirait suffisamment de fonds additionnels aux institutions postsecondaires publiques au Nouveau-Brunswick pour leur permettre d'offrir l'accès sans frais de scolarité à tous les résidents du Nouveau-Brunswick qualifiés;
2. Fournirait à tous les résidents du Nouveau-Brunswick inscrits à temps plein dans une institution d'enseignement postsecondaire une allocation mensuelle pour les aider à faire face à leurs dépenses de subsistance durant deux trimestres chaque année;
3. Offrirait des prêts sans intérêt aux étudiants ayant besoin d'un soutien financier additionnel pour les aider à faire face aux coûts associés à une éducation postsecondaire;
4. Développerait des programmes culturellement et linguistiquement appropriés basés dans la communauté, en partenariat avec les leaders autochtones et les communautés, qui encouragent et appuient la participation à l'éducation postsecondaire; et
5. Fournirait des fonds visant les institutions postsecondaires pour qu'elles puissent offrir des services d'aide additionnels, de l'animation et des activités de recrutement aux étudiants provenant de milieux à moindres revenus et aux communautés autochtones;

### **2<sup>e</sup> enjeu**

Le programme des Droits de scolarité gratuits (DSG) et le programme d'Allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne (ADSCM) ne tiennent pas compte des niveaux élevés des dettes des étudiants qui ont fait leurs études ou par ceux qui ont terminé leurs études postsecondaires avant que ces programmes soient mis en œuvre ni de ceux qui ont une dette d'étudiant à rembourser, toutes ces dettes entraînent des répercussions sociales et économiques d'une grande portée. Les dettes étudiantes entravent la capacité des gens à faire des investissements majeurs comme l'achat d'une maison; pour d'autres, elles limitent leur capacité ou leur désir d'avoir des enfants dû aux coûts d'élever un enfant. C'est maintenant devenu un problème intergénérationnel, une étude de 2015<sup>15</sup> préparée par l'Alliance

---

<sup>13</sup> Canadian Alliance of Student Associations, *All About Post-Secondary Education in Canada*, December 12, 2017.

<sup>14</sup> Brown, Mark. *The Cost of a Canadian University Education in Six Charts*, MacLean's, October 19, 2017

<sup>15</sup> Étude par l'Alliance canadienne des associations étudiantes.

canadienne des associations des étudiants observe que près d'un tiers des familles sont obligées d'hypothéquer à nouveau leur maison, de prendre un emploi additionnel, tard dans la vie, ou remettent à plus tard leur retraite pour contribuer aux coûts d'éducation de leurs enfants. Les étudiants du Nouveau-Brunswick obtiennent leur diplôme avec une dette moyenne de 35 200 \$, ce qui est 50 % plus élevé que la moyenne nationale à 22 300 \$.<sup>16</sup> L'enjeu n'est pas simplement la somme empruntée, mais aussi les taux d'intérêt. Selon le programme des prêts étudiants, un étudiant avec une dette de 30 000 \$ peut s'attendre à payer pendant dix années 10 319 \$ en intérêt.

Actuellement au Nouveau-Brunswick, le seul programme en place qui offre un allègement des dettes est celui pour l'achèvement des études dans le délai prévu (AÉDP). Ce programme plafonne le montant de la dette qu'un étudiant peut accumuler à 32 000 \$, tout en agissant comme un incitatif pour que les étudiants fassent leurs études durant une période établie par les universités (p. e, un étudiant au baccalauréat doit terminer son programme en quatre années pour être éligible). Ces limites de temps ne tiennent pas compte de la réalité des étudiants : les données publiées par la Commission provinciale des études supérieures dans les Maritimes en 2016 révèlent que les étudiants prennent en moyenne 4,8 années pour compléter leur programme de baccalauréat et jusqu'à 5,6 années si l'étudiant change de programme ou change d'institution. L'Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick demande à l'administration provinciale de réduire le plafond de la dette étudiante à 22 000 \$.

## **2<sup>e</sup> plan d'action**

Un gouvernement Vert :

1. Rendrait les prêts de la province aux étudiants sans intérêt;
2. Réduirait rétroactivement le plafond des dettes étudiantes (pour tous les résidents du Nouveau-Brunswick et quel que soit la longueur du temps prit pour compléter leur programme) à 20 000 \$ en annulant la portion provinciale de leur dette; et
3. Rallongerait la période de grâce pour rembourser le prêt étudiant de six mois à une année après la diplomation.

## **3<sup>e</sup> enjeu**

Présentement, seulement 58 % des diplômés des universités au Canada Atlantique ont participé à des travaux intégrés ou à des occasions d'apprentissage par l'expérience durant leur formation. Cela réduit la compétitivité de nos universités avec les autres du pays; la moitié des étudiants de première année ont souligné que ces occasions avaient été importantes pour déterminer l'endroit où ils iront étudier.<sup>17</sup> Les étudiants postsecondaires qui complètent des occasions d'apprentissage par l'expérience comme des coops, des internats et ou des stages en entreprise sont plus susceptibles de se trouver un emploi après leur diplomation. De plus, les diplômés qui n'ont pas participé à des apprentissages en entreprise sont moins satisfaits de leur expérience académique.

---

<sup>16</sup> New Brunswick Student Alliance, *Mandating a Better New Brunswick*, 2017.

<sup>17</sup> New Brunswick Student Alliance, *Mandating a Better New Brunswick*, 2017.

### **3<sup>e</sup> plan d'action**

Un gouvernement vert :

1. Examinerait le modèle des CÉGEP au Québec, comme entre autre une possibilité de présenter une meilleure transition entre les écoles secondaires et les études postsecondaires, en rendant la première année ou deux de l'éducation postsecondaire disponible localement, dans le but de réduire le taux d'abandon des universités et des collèges et en augmentant la possibilité de succès de tous les étudiants; et
2. En collaboration et en coopération avec les institutions postsecondaires et avec les administrations étudiantes, coordonnerait, assisterait et fournirait des mesures incitatives pour toutes les unités économiques du Nouveau-Brunswick (privées, publiques, et sans but lucratif) afin qu'elles fournissent des occasions d'apprentissage par l'expérience à tous les étudiants du postsecondaire, y inclus des revenus suffisants aux étudiants pour couvrir leurs frais de subsistance durant leur période d'emploi à plein temps en apprentissage postsecondaire, avec un accent sur la satisfaction des besoins des Néobrunswickois pour des biens et services essentiels, autrement pas disponibles pour eux, avec une emphase sur la protection de l'environnement, l'éducation, la santé, les transports, la gestion des ressources naturelles, le tourisme et la récréation.

### **4<sup>e</sup> enjeu**

Les conférences, les rencontres et les rapports sur l'éducation commandités par l'UNESCO depuis 1970 ont préconisé la formation tout au long de la vie comme cadre conceptuel et principe d'organisation de l'éducation.<sup>18</sup> Pourtant, même aujourd'hui, alors que près des deux-tiers des adultes canadiens ont acquis des qualifications d'une éducation postsecondaire<sup>19</sup>, l'accessibilité de nos principales bibliothèques de recherche et les ressources d'apprentissage reliées demeurent largement inaccessibles à ceux qui n'enseignent pas ou qui ne sont pas actuellement inscrits dans une institution d'enseignement postsecondaire.

### **4<sup>e</sup> plan d'action**

Un gouvernement Vert :

1. Comme condition pour obtenir l'appui financier de la province, s'attendrait que les institutions d'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick rendent leur bibliothèque et leurs autres ressources d'apprentissage ouverte et disponible à tous les résidents du Nouveau-Brunswick, sans frais; et pour rendre cela possible,

---

<sup>18</sup> Learning to Be, Faure Report, 1978; Learning: The Treasure Within, Delors Report, 1996; and The Belem Framework for Action, UNESCO, 2010 (<http://uil.unesco.org/lifelong-learning> and <https://en.unesco.org/world-education-forum-2015/5-key-theme/s/lifelong-learning>)

<sup>19</sup> Education in Canada: Attainment, Field of Study, and Location, Statistics Canada, 2011 <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-012-x/99-012-x2011001-eng.cfm>

- 
2. Fournirait aux institutions d'enseignements postsecondaires un appui financier additionnel pour tenir compte de l'augmentation de l'usage public des ressources éducatives.